





**Partie 3 - Total des gains (pertes) en capital APRÈS le 17 octobre 2000 (Période 3)**

(1) Année de l'acquisition	(2) Produit de disposition	(3) Prix de base rajusté	(4) Dépenses effectuées relatives aux dispositions	(5) Gain (perte) (colonne 2 moins colonnes 3 et 4)
----------------------------------	----------------------------------	--------------------------------	---	---

**Actions admissibles de petite entreprise**

Nbre d'actions	Nom de la société et catégorie d'actions									
<b>Total</b>										101 •

**Biens agricoles admissibles**

Adresse ou désignation officielle										
<b>Total</b>									Gain (perte) +	102 •

**Unités de fonds commun de placement et autres actions**

Nbre d'actions	Nom de la société ou du fonds et catégorie d'actions									
<b>Total</b>									Gain (perte) +	103 •

**Obligations, débetures, billets à ordre et autres biens**

Valeur nominale	Date d'échéance	Nom de l'émetteur								
<b>Total</b>									Gain (perte) +	104 •

**Biens immeubles et biens amortissables (n'incluez pas les pertes sur des biens amortissables)**

Adresse ou désignation officielle										
<b>Total</b>									Gain (perte) +	105 •

**Biens à usage personnel (donnez une description complète)**

									+	106 •
--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	-------

**Biens meubles déterminés (BMD) (donnez une description complète)**

										107 •
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-------

**Remarque :** Vous pouvez déduire des pertes de BMD seulement sur des gains de BMD. Inscrivez le total des pertes inutilisées de la ligne 8 du formulaire T1055 provenant de dispositions de BMD faites dans les autres périodes et les pertes sur les BMD inutilisées d'autres années (donnez des précisions).

**Gain net (ligne 107 moins ligne 108)**

	-	108 •
	+	109

**Feuillets de renseignements – Gains (pertes) en capital (joignez les feuillets T3, T5, T4PS et T5013)**

Pertes en capital découlant d'une réduction des pertes au titre de placements d'entreprise	-	110 •
Réduction des gains en capital provenant de la disposition d'entités intermédiaires	-	113 •
<b>Total des montants de la colonne 5 avant les provisions</b> (additionnez les lignes 101 à 106, 109 et 110, et soustrayez les lignes 113 et 114)	=	114 •
Gains (pertes) en capital provenant des provisions (ligne 236 de la colonne 2 de l'annexe 2)	+	116
<b>Total partiel</b> (ligne 116 moins ligne 117)	=	117 •
Gains en capital rajustés résultant du don de certaines immobilisations (ligne 195 de l'annexe 1A)	+	118
Gains en capital résultant d'un don d'autres immobilisations (Lisez les lignes 149, 199 et 119 du guide)	+	119 •
<b>Total des gains en capital (ou pertes) après le 17 octobre 2000</b> (additionnez les lignes 118 et 119).	=	121
Montant de la ligne 24 du tableau 3 de l'Appendice A du guide	+	J
<b>Gain en capital net (ou perte) après le 17 octobre 2000</b> (ligne 121 plus ligne J)	=	K
Multipliez le montant de la ligne K par 1/2	=	L

**Passez à la section 1 de la partie 4.**

**SECTION I**

Remplissez les lignes 1 à 9. Inscrivez « 0 » aux lignes ci-dessous qui ne s'appliquent pas à la fiducie ou pour lesquelles la fiducie les a calculées comme étant « 0 ».

Inscrivez le montant de la ligne E de la partie 1		<b>1</b>	Inscrivez le montant de la ligne 202		<b>6</b>
Inscrivez le montant de la ligne H de la partie 2	+	<b>2</b>	Inscrivez le montant de la ligne 201	+	<b>7</b>
Total des lignes 1 et 2	=	<b>3</b>	Inscrivez le montant de la ligne 121	+	<b>8</b>
Inscrivez le montant de la ligne K de la partie 3	+	<b>4</b>			
Total des lignes 3 et 4	=	<b>5</b>	Total des lignes 6, 7 et 8	=	<b>9</b>

**Détermination du taux d'inclusion de la fiducie** (le taux utilisé pour calculer les gains en capital imposables de la fiducie ou la perte en capital nette) :

Lisez les instructions suivantes très attentivement.

Le taux d'inclusion de la fiducie est déterminé par la PREMIÈRE des instructions suivantes qui s'applique à la fiducie.

- Remplissez la section II si les montants des lignes 1, 2 et 4 sont tous soit des gains, soit des pertes, OU si l'un d'eux est « 0 » et les deux autres sont tous deux soit des gains, soit des pertes.
- Remplissez la section III si les montants des lignes 1, 2 et 5 sont tous des gains, celui de la ligne 4 est une perte et aucun des montants aux lignes 1 à 5 n'est « 0 », OU si les montants des lignes 1, 2 et 5 sont tous des pertes, celui de la ligne 4 est un gain et aucun des montants aux lignes 1 à 5 n'est « 0 ».
- Remplissez la section IV si les montants des lignes 3 et 4 sont tous deux soit des gains, soit des pertes et aucun des montants n'est « 0 ».

Si les sections II, III et IV ne s'appliquent pas, inscrivez à la ligne 16 ci-dessous le taux d'inclusion, selon le cas :

- Inscrivez 2/3 lorsque le montant de la ligne 1 est « 0 » et que celui des lignes 3 et 5 sont tous deux soit des gains, soit des pertes mais ne sont pas « 0 », OU lorsque les montants des lignes 2, 3 et 5 sont tous soit des gains, soit des pertes et que le montant de la ligne 2 n'est pas « 0 ».
- Inscrivez 3/4 lorsque les montants des lignes 1, 3 et 5 sont tous soit des gains, soit des pertes et que la ligne 5 n'est pas « 0 ».
- Dans tous les autres cas, inscrivez 3/4 lorsque la fin de l'année de la fiducie est avant le 28 février 2000; inscrivez 2/3 lorsque la fin de l'année est après le 27 février 2000, mais avant le 18 octobre 2000; inscrivez 1/2 lorsque la fin de l'année de la fiducie est après le 17 octobre 2000.

**SECTION II**

Total des lignes F, I et L		=	/	<b>10</b>
Divisé par : le montant de la ligne 5				Passez à la ligne 16

**SECTION III**

Total des lignes F et I		=	/	<b>11</b>
Divisé par : le montant de la ligne 3				Passez à la ligne 16

**SECTION IV**

Si les montants des lignes 1 et 3 sont tous deux soit des gains, soit des pertes, multipliez la ligne 3 par 3/4; OU  
 Si les montants des lignes 2 et 3 sont tous deux soit des gains, soit des pertes, multipliez la ligne 3 par 2/3.

Inscrivez le montant de la ligne L de la partie 3		<b>12</b>
	+	<b>13</b>
ligne 12 plus ligne 13	=	<b>14</b>

Montant de la ligne 14		=	/	<b>15</b>
Divisé par : le montant de la ligne 5				Passez à la ligne 16

Inscrivez le taux d'inclusion qui s'applique à la fiducie selon la section I, II, III ou IV ci-dessus		/	<b>16</b>
---	--	---	-----------

**Gains en capital imposables (ou pertes en capital nettes) :**

Multipliez le montant de la ligne 9 par le taux d'inclusion inscrit à la ligne 16.

Inscrivez vos gains en capital imposables à la ligne 01 de la déclaration de la fiducie.

Si la fiducie a subi une perte en capital nette, lisez le guide à la ligne 01. 17 

--	--

 122